

Choisir l'emplacement optimal pour les services communautaires d'eau et d'assainissement

Il est essentiel de bien choisir l'emplacement des infrastructures communautaires telles que les bornes fontaines ou les toilettes publiques pour maximiser leur utilisation et par-là assurer leur viabilité financière. Cette note décrit une procédure élaborée à cet effet à Antananarivo pour identifier la localisation des infrastructures.



Vente de savon pour plus de recettes

Depuis 2008, en collaboration avec la compagnie nationale JIRAMA et d'autres acteurs (dont la commune et les subdivisions administratives inférieures), WSUP et CARE mettent en place des bornes fontaines et des blocs sanitaires collectifs pour les localités pauvres de la capitale malgache, Antananarivo. Il est apparu dans les premières phases du projet que le niveau d'utilisation de certaines infrastructures était moindre que ce qui était prévu. Une étude a été lancée pour en connaître les causes en vue de a) cerner les moyens d'accroître l'utilisation des infrastructures en place, b) élaborer une démarche pour déterminer plus efficacement l'emplacement des futures infrastructures.

Problèmes relevés, enseignements tirés

A travers des focus groups d'usagers et de non usagers des infrastructures, CARE Madagascar a identifié les principales raisons d'un faible usage :

- **Emplacement** : Un emplacement peu commode pour les destinataires a été souvent cité comme raison (trop loin du domicile, de l'autre côté d'une rue passante).
- **Coût** : Le coût est une autre raison fréquemment évoquée. Dans les faits, le tarif social de la JIRAMA aux bornes fontaines est faible mais l'eau des puits non protégées est gratuite.
- **Existence d'autres options** : parfois, les gens préfèrent simplement leurs vieilles habitudes (comme l'utilisation de puits non protégés, la défécation à l'air libre).
- **Panneau d'indication** : dans certains cas, les utilisateurs potentiels n'ont pas su quels services étaient disponibles.

L'étude a conclu qu'il faut évaluer les préférences des usagers potentiels à l'échelle « micro-locale », c'est-à-dire dans la zone de service envisagée pour l'infrastructure. Il est également apparu que le regroupage de services sur le lieu (par exemple, la vente de savon ou de bougies) peut améliorer l'attractivité des infrastructures, accroître les revenus de l'opérateur et l'inciter à rester ouvert plus longtemps.

Au vu de ces résultats, plusieurs changements ont été introduits (meilleure enseigne, vente de produits), accroissant nettement l'usage de certaines infrastructures. Dans d'autres cas, l'usage est resté faible, principalement à cause d'un mauvais emplacement : ces infrastructures en général ont été construites sur des terrains publics désignés par les autorités locales sans grande considération de la demande. En conséquence, WSUP et CARE ont élaboré une démarche de type étude de marché pour déterminer les emplacements viables, appelée « Procédure d'évaluation de l'emplacement d'infrastructures communautaires » (EEIC) décrite à la page suivante. Elle est fondée sur des méthodes d'évaluation rapide et est donc facile à appliquer, notamment par les comités de développement local. Nous pouvons être optimiste sur la viabilité de cette approche grâce à l'implication des autorités locales et de la compagnie JIRAMA.

Certes, la démarche n'est applicable qu'en la disponibilité de terrain et de branchement en eau courante pour l'infrastructure communautaire. Mais une fois ces conditions minimales réunies, la démarche présente des avantages considérables, garantissant une pleine appréciation de l'infrastructure par les usagers et sa viabilité commerciale.

“ Il faut évaluer les besoins des usagers potentiels à l'échelle « micro-locale » ”

La procédure EEIC pour l'évaluation de l'emplacement

Il s'agit d'une démarche à 7 étapes, comportant les **premières consultations** avec les autorités locales sur les sites potentiels ; des **focus groups** avec les résidents ; une enquête utilisant la méthodologie **LQA**¹ auprès des usagers potentiels pour évaluer les préférences et la demande ; un **feedback** auprès des autorités locales pour confirmer l'emplacement ; une **régularisation foncière** parallèlement aux **études techniques** ; et en dernier lieu la validation finale.

A Tana, tous les emplacements privés sont des dons que des particuliers font à la communauté locale, ce qui implique la régularisation foncière du transfert.

La situation ici évoque celle rencontrée par WSUP/CARE à Maputo : les questions foncières doivent être résolues au plus tôt lors de la détermination de l'emplacement des infrastructures collectives. La collaboration avec les autorités locales est ainsi essentielle pour minimiser les retards dus aux questions foncières ou de permis.

Application de la démarche

En 2009/10, cette démarche a servi à déterminer l'emplacement de bornes fontaines dans 4 communes périurbaines de Tana. Aux étapes 1 et 2, 51 sites potentiels ont été trouvés (sur des terrains publics ou privés) en plus des 52 bornes fontaines déjà en place. A l'issue de la démarche complète, 31 des 51 sites proposés ont été confirmés en terme de demande et de viabilité des bornes fontaines. Fait intéressant, 26 de 31 emplacements jugés viables sont sur des terrains privés.

Un exemple d'application

Parmi les 51 sites proposés au départ, un se trouvait à Ampasika Atsimo (Commune de Bemasoandro), une zone densément peuplée et sans eau courante où vivent 200 ménages pauvres. A l'étape 2, il a été noté que l'endroit est inondable, que les conditions de vie sont mauvaises et que la borne fontaine la plus proche est à 500m. Sur les 19 ménages tirés au hasard dans l'enquête LQAS, 19 ont indiqué vouloir utiliser la borne fontaine et 18 ont indiqué être disposés à payer le tarif. Le site satisfaisait clairement aux conditions pour la construction d'une borne fontaine et se trouvait sur un terrain, propriété d'un résident. La régularisation foncière a été achevée 7 mois après le début du projet. L'étude technique a montré la nécessité de 400m d'extension du réseau - qui a été effectuée depuis, et la borne est en cours de construction actuellement (juin 2011).

Etape 1 : Consultation des autorités locales sur les besoins

- Les autorités locales désignent des sites potentiels pour les nouvelles infrastructures.
- Visite des sites.

Etape 2 : Etude de faisabilité sociale

- Collecte de données sur les caractéristiques du site : distance aux infrastructures de services existantes ; situation foncière ; nombre et densité de population ; niveau de richesse ; distance au réseau d'eau ; données sur l'incidence des maladies hydriques.
- Focus group avec les résidents pour évaluer les pratiques et les besoins en matière de collecte d'eau et assainissement.

Etape 3 : Enquête « Lot Quality Assurance Sampling » (LQAS)

- Enquête sur les pratiques et la disposition à payer pour l'infrastructure proposée auprès de 19 ménages bénéficiaires potentiels tirés au hasard.
- Indication obtenue sur le nombre d'usagers potentiels dans chaque site à partir de l'enquête. Les sites avec un potentiel suffisant sont relevés.

Etape 4 : Feedback auprès des autorités locales

- Recherche d'accord sur le nombre et l'emplacement des infrastructures proposées.
- Lancement de la régularisation foncière par les autorités locales.

Etape 5 : Régularisation foncière

- Les autorités locales effectuent les démarches administratives pour le propriétaire du terrain.

Etape 6 : Etude de faisabilité technique

- Confirmation des points techniques (extension du réseau d'eau, espace requis, exigences d'exploitation/maintenance).
- Etude des impacts environnementaux.

Etape 7 : Validation finale

- Validation de l'infrastructure et de son emplacement.
- Préparation de la documentation finale.

¹ La méthode de LQAS est fondée sur le fait qu'un échantillon de 19 unités suffit pour déterminer si une portion donnée de la population (par exemple, les ménages dans le district A qui utilisera une borne fontaine au lieu X) se trouve en dessous ou au dessus d'un seuil donné.